

Les enfants victimes des conflits armés dans le monde : Permanence et mutation d'une préoccupation mondiale

Par **Éric Wilson Fofack**

21 août 2013

Résumé

Le sort des enfants victimes des conflits armés dans le monde reste une préoccupation permanente pour l'ensemble de la communauté internationale, selon le rapport 2012 du Secrétaire général de l'ONU sur la question. Globalement, la situation n'a pas beaucoup évolué en 2013 et des milliers d'enfants continuent de souffrir des atrocités liées aux conflits armés. Si des améliorations ont été observées dans les pays comme le Sri Lanka et le Népal, la situation reste préoccupante en Syrie et en Afghanistan. Aussi, les infrastructures sociales telles que les hôpitaux et surtout les écoles sont devenues les principales cibles des groupes armés en conflit, compromettant ainsi l'éducation et l'avenir des enfants. Les progrès enregistrés sur le plan juridique constituent cependant de réels motifs d'espoir.

Mots clés : Enfants, enfant soldat, conflits armés, guerre, éducation, école, paix.

Abstract

Children victims of armed conflicts in the world:

Permanence and mutation of a world preoccupation

The fate of children victims of armed conflicts in the world is a permanent preoccupation for the whole international community according to the report of the UN secretary general on the issue. Globally, the situation has not advanced in 2013 and thousands of children continue to suffer from the atrocities caused by armed conflicts. If progress has been observed in countries like Sri Lanka and Nepal, the situation is still worrisome in Syria and Afghanistan. Likewise, social infrastructures like hospitals and especially schools have become the main target for armed groups, compromising the education and the future of children. However, progress registered in the judicial domain can permit to hope the best.

Keywords: Children, child soldier, armed conflicts, war, education, school, peace.

Citation : FOFACK Éric Wilson, *Les enfants victimes des conflits armés dans le monde : Permanence et mutation d'une préoccupation mondiale*. Note d'Analyse du GRIP, 21 août 2013, Bruxelles.

URL : <http://www.grip.org/fr/node/956>



Introduction

Le 16 juin 2013 était célébrée la 37^{ème} journée de l'enfant africain. Un mois auparavant, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies publiait le rapport¹ mondial 2012 sur la situation des enfants victimes des conflits armés². Le constat qui s'en dégage est assez saisissant car si le sort des enfants victimes des conflits armés s'est amélioré de façon globale, de nouveaux pôles d'insécurité inquiétants pour les plus jeunes enfants ont émergé. Parmi ceux-ci, figurent la République centrafricaine (RCA), le Mali et la Syrie, qui ont connu des conflits armés suite aux crises socio-politiques. De nombreux mineurs de ces pays se sont trouvés malgré eux au cœur des conflits armés.



Mineur membre d'un groupe armé d'autodéfense en République centrafricaine (Crédit : Pierre Holtz/UNICEF)

Plus grave encore, les gouvernements qui ont la responsabilité de leur offrir secours et protection ne le font pas toujours et sont même parfois mis en cause dans des exactions à leur encontre. Quelle est la situation des enfants victimes des conflits armés dans le monde aujourd'hui? Comment justifier la permanence du phénomène des enfants soldats malgré la pléthore de mesures nationales et internationales prises à cet effet ?

Les nouvelles techniques de guerre post-Guerre froide font parfois des enfants et des écoles les principales cibles. Quel est l'impact

d'une telle situation sur l'éducation et l'avenir des enfants?

Répondre à ce triple questionnement est l'objet de la présente contribution au regard du récent rapport du Secrétaire général de l'ONU sur ce sujet, ce qui nous permet de mettre en exergue la situation dans certains pays tout en insistant sur l'impact des conflits armés sur les enfants et l'éducation.

-
1. Rapport S/2013/245 du Secrétaire général des Nations unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé, 15 mai 2013.
 2. Un enfant victime des conflits armés est tout enfant privé de ses droits en tant qu'enfant, du fait d'une crise ou d'un conflit armé. Il s'agit entre autres du droit à la protection, du droit à l'éducation, etc. Quant à l'enfant soldat, les ONG et des institutions onusiennes dont notamment l'UNICEF le définissent comme « Une personne, garçon ou fille, âgée de moins de 18 ans, membre d'une armée gouvernementale ou d'un groupe armé, quel que soit son rôle, ou accompagnant de tels groupes, autrement qu'en tant que simple membre de la famille, ainsi que les filles recrutées à des fins sexuelles ou pour mariages forcés ». La convention des Nations unies du 20 décembre 1989 relative aux droits de l'enfant déclare en son article premier qu'« un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». Cependant, cette même convention en son article 38 interdit le recrutement des jeunes de moins de 15 ans dans les forces armées. On peut donc en déduire selon les Nations unies qu'un enfant soldat est tout être humain âgé de moins de 15 ans qui sert dans une armée régulière ou non, quelle que soit sa capacité d'action. Ces différentes définitions de l'enfant soldat sont la preuve de la complexité du phénomène.

1. État de la question en 2013

D'entrée de jeu, il est utile de relever que, de manière générale, le rapport S/2013/245 sur le sort des enfants en temps de conflit armé couvre 22 situations dans 21 pays, où les enfants sont victimes de violences multiformes liées aux conflits.

Comme les précédents, ce rapport intègre en annexe « *une liste de la honte* » qui recense les forces et les groupes armés qui recrutent, tuent et mutilent des enfants ou commettent d'autres formes de violences à leur égard pendant le conflit. Cette année, ladite liste comprend 55 forces et groupes armés de 14 pays, dont 11 nouveaux ont été identifiés en Syrie, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

La nature sans cesse évolutive des situations conflictuelles dans le monde exige une réadaptation permanente des structures et méthodes de lutte contre le phénomène des enfants soldats ou de tout autre impact de la guerre sur les enfants. Pour cela, tout processus préventif et résolutif des crises et conflits armés doit tenir compte de l'asymétrie qui semble être la principale caractéristique des conflits du XXI^{ème} siècle. On peut ainsi remarquer que les conflits armés dans le monde se caractérisent de plus en plus par une absence de ligne de front et de belligérants clairement identifiés. L'ennemi est désormais partout à la fois³, invisible et présent dans des lieux publics, notamment les marchés, les rues, les mosquées, les églises, les hôpitaux, etc. Lorsque les écoles ne sont pas détruites, elles sont utilisées comme des casernes, des entrepôts d'armes, des postes de commandement, des centres de détention et d'interrogatoire, ou encore comme des postes d'observation et de tir. À côté de cela, la fréquence des attaques visant les écoliers, le personnel hospitalier et éducatif, est une réelle entrave au droit à la santé et à l'éducation des enfants. La conséquence est que le taux d'abandon des études est particulièrement élevé, spécialement parmi les filles⁴.

La dynamique des menaces qui pèsent sur les enfants dans les pays en situation de conflit armé permet d'observer que malgré l'existence des législations nationale et internationale sur la protection des enfants, ceux-ci sont de plus en plus gardés en détention au même titre que les adultes. Les motifs sont tout aussi variés, comme la menace à la sécurité publique, l'appartenance à des groupes armés et donc la participation aux hostilités. Pendant leur détention, ils sont exposés à de mauvais traitements, tels que les violences physiques, les agressions sexuelles, les viols, le stress prolongé, la nudité forcée, la privation d'eau et d'aliments,⁵ etc. De plus, certains n'ont pas accès à un avocat et lorsqu'ils sont jugés, c'est très souvent par des tribunaux militaires, qui ne tiennent pas compte de leur statut de mineur.

Sur un autre plan, l'utilisation des méthodes modernes de guerre, telles que les frappes de drones, n'est pas sans effet néfaste sur les civils, au premier rang desquels les enfants.

3. Michel Wéry et Bernard Adam, *Armes légères, destruction massive*, GRIP-Éditions complexes, Bruxelles, 2004, p. 22.

4. Rapport S/2013/245, §9.

5. Ibid., §10.

2. Les mauvais exemples qui sonnent comme des défis pour la communauté internationale

De manière concrète, si le sort des enfants victimes des conflits armés a connu des améliorations depuis quelques années⁶, la situation reste préoccupante voire alarmante dans certains pays tels que la Syrie, l'Afghanistan, et dans une certaine mesure, le Mali et la République centrafricaine.

2.1 La Syrie : Entre le marteau des forces gouvernementales et l'enclume des rebelles de « l'Armée syrienne libre »

La situation en Syrie s'est dégradée dans tous les domaines du fait de l'intensité des combats et de la persistance du conflit. Celui-ci a déjà fait plus de 100 000 victimes, parmi lesquelles des milliers d'enfants, tués, torturés ou utilisés comme boucliers humains par l'armée syrienne ou enrôlés par l'opposition regroupée autour de l'« Armée syrienne libre » (ASL). En mai 2012 par exemple, les forces gouvernementales auraient fait irruption dans l'école primaire d'As Safirah, dans la province d'Alep, pris en otages 30 garçons et 25 filles de 10 à 13 ans, et les auraient fait marcher en tête de leurs troupes pour débusquer les unités locales de l'ASL⁷.

Les enrôlements de mineurs par les groupes armés syriens et notamment l'ASL, sont en augmentation. De même, des enfants de moins de 14 ans sont très souvent employés au chargement des armes, à l'acheminement des vivres et à l'évacuation des blessés. Ces mêmes enfants sont sujets à des détentions et à des mauvais traitements pour association présumée avec l'opposition. Le rapport S/2013/245 souligne par exemple qu'un garçon de 16 ans, originaire de Kafr Nabl dans la province d'Idleb, a déclaré « avoir assisté à l'agression sexuelle et au meurtre d'un ami de 14 ans au cours de sa détention ».

2.2. De l'acharnement des Talibans aux dégâts collatéraux des forces internationales en Afghanistan

En Afghanistan, les chiffres relatifs aux enfants en difficulté du fait du conflit armé sont importants. Le Conseil de sécurité de l'ONU a, par exemple, été saisi en 2012 de 66 cas de recrutements d'enfants soldats, dont certains âgés d'à peine 8 ans. Ils sont employés à diverses tâches depuis le début du conflit, comme fabriquer et poser des engins explosifs. Le rapport signale qu'au moins 10 d'entre eux ont été utilisés pour des attaques-suicides, à l'instar de l'attentat du 8 septembre 2012 à Kaboul perpétré par un garçon de 16 ans qui y a d'ailleurs trouvé la mort ainsi que sept autres personnes. 1 304 cas d'enfants victimes du conflit ont été recensés ces deux dernières années. Ceux-ci ont connu des sorts divers car, parmi eux, l'on a enregistré 283 décès et 507 cas d'enfants blessés du fait des activités menées par les Talibans⁸.

Les forces pro-gouvernementales, les forces nationales de sécurité et les forces militaires internationales sont aussi pointées du doigt. Elles sont tenues pour responsables de 90 décès et 82 blessés. Les autres victimes, notamment 116 tués et 226 blessés, ont été causées par des échanges de tirs et des bombardements d'artillerie à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan⁹.

6. Au regard des rapports antérieurs du Secrétaire général de l'ONU sur la question.

7. Rapport S/2013/245, §155.

8. Ibid., §23-31.

9. Ibid.

La grande majorité des cas de victimes résulterait des attentats commis au moyen d'engins explosifs improvisés et qui auraient touché 399 enfants. Dans les zones peuplées, l'usage d'armes explosives (mortiers, artillerie, attaques aériennes) ont également touché près de 560 enfants. Les enfants afghans ont aussi souffert de sévices sexuels, pratiqués aussi bien sur les filles que sur les garçons. Certains jeunes garçons détenus sur la base d'accusations liées à la sécurité nationale ont déclaré avoir subi des menaces ou des actes de violences sexuelles à travers la pratique de *bachah-bazi*¹⁰ lors de leur arrestation et détention par les forces nationales de sécurité¹¹.

2.3. La surprise venue du Mali

Au-delà du cas de l'Afghanistan, celui du Mali est tout aussi préoccupant. Ce pays apparaît pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes des conflits. Après avoir été cité comme exemple de démocratie en Afrique pendant près de deux décennies, le Mali est entré en 2012 dans le club des États instables, victimes de déficit de gouvernance socio-démocratique et sécuritaire. La crise sociopolitique dans ce pays a débouché sur un conflit armé en 2012. De nombreuses parties au conflit, notamment le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Ansar Eddine et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), ont été accusés par l'ONU et les organisations humanitaires d'exploitation et de recrutement massif de centaines d'enfants, principalement des garçons de 12 à 15 ans. Ces mêmes accusations sont portées contre les milices pro-gouvernementales.

Au Mali, les modes de recrutement ou d'enrôlement ne diffèrent guère de ceux pratiqués ailleurs. Les enfants sont enlevés de force, en raison de leur pauvreté ou de leur appartenance ethnique¹². Certains groupes armés, tels que le MUJAO et Ansar Eddine, proposent de l'argent aux parents en leur promettant que leurs enfants recevront un enseignement coranique. Pour certains, « *on leur a promis un enseignement coranique et trois repas quotidiens. Ils ont fini avec une Kalachnikov entre les mains, parfois même une ceinture d'explosifs* »¹³. Parfois utilisés comme des supplétifs, chargés du renseignement, certains enfants combattants font aussi office de bombes humaines. Le premier kamikaze malien lancé contre un poste de contrôle le 8 février 2013 dans la ville de Gao avait d'ailleurs 14 ans.

Aussi, des enfants ont combattu dans les montagnes de l'Adrar aux cotés des islamistes et ont été utilisés comme boucliers humains contre les armées française et tchadienne dès le début de l'année 2013. Comme conséquence, plusieurs d'entre eux ont été tués ou mutilés. Certains ont été faits prisonniers par les armées française et tchadienne avant d'être confiés à l'UNICEF.

Le rapport S/2013/245 recense aussi plus de 210 cas de sévices sexuels, notamment les viols et l'esclavage sexuel. Les jeunes filles sont également victimes de mariages précoces et forcés de la part des groupes armés. Tout comme en Afghanistan, les enfants maliens sont victimes des dégâts causés par les munitions non explosées.

10. Ce terme signifie littéralement en dialecte afghan « jouer avec les garçons » est une sorte d'esclavagisme sexuel, une violence sexuelle assimilable à la pédérastie commise contre des garçons par des adultes en situation de pouvoir en Afghanistan. Voir <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bacha-bazi>

11. Rapport S/2013/245, §30.

12. François Rihouay, « Ces enfants manipulés au nom du Jihad », <http://www.ouestfrance.fr>, 31 mars 2013. Dans cet article, l'on peut lire que pour enrôler les enfants, les responsables des groupes armés font la promesse de verser une somme d'environ 300 euros à leurs parents.

13. Ibid.

Celles-ci ont tué plus de 24 enfants entre mars et août 2012. Dans le même temps au Nord, l'armée malienne a mené des représailles contre des populations civiles parmi lesquelles des enfants, en raison de leur appartenance ethnique ou de leurs origines arabes ou touaregs¹⁴.

2.4. Le statu quo de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo

2.4.1. République centrafricaine

Depuis plus d'une décennie, les rapports de l'ONU et de multiples organisations non gouvernementales œuvrant pour la protection des enfants, révèlent qu'un nombre croissant d'entre eux sont recrutés par des rebelles et des milices pro-gouvernementales en République centrafricaine.

Selon l'UNICEF, environ 2 500 enfants centrafricains se trouvaient déjà dans des groupes armés, y compris des groupes d'autodéfense, bien avant le déclenchement du conflit entre la coalition Séléka et les forces gouvernementales. Ces enfants, séparés de leurs familles, ont été obligés de combattre, de transporter des fournitures ou ont été abusés sexuellement. Selon un article du journal *Le Monde* du 4 janvier 2013, « *un certain nombre de groupes rebelles et plusieurs milices pro-gouvernementales sont devenus plus actifs (...) dans la capitale Bangui et à travers le pays. Des sources fiables nous ont informés que des enfants sont nouvellement recrutés dans leurs rangs* »¹⁵.



Enfant soldat démobilisé en RCA
(Crédit : Pierre Holtz/UNICEF)

Ainsi, dans un contexte sociopolitique très difficile, de nombreux enfants n'ont plus accès à l'école et à des services de base. Dans ce pays, la population subit les conséquences d'une situation économique désastreuse. Une grande partie de la jeunesse est non scolarisée¹⁶ et de ce fait exposée au désœuvrement. Cette jeunesse risque à tout moment de sombrer dans la délinquance, d'où la facilité d'enrôlement dans les groupes armés¹⁷.

2.4.2. République démocratique du Congo

Depuis quelques années, des progrès notables ont été enregistrés¹⁸ en République démocratique du Congo, en plus de l'application du plan d'action contre le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés et les services de sécurité. Ledit plan d'action a été signé en 2012 entre les Nations unies et le gouvernement de Kinshasa. Cependant, la reprise des combats entre le groupe armé M23 dans l'est du pays et notamment dans le Nord-Kivu, laisse planer de sérieuses inquiétudes.

14. Rapport S/2013/245, §95.

15. Souleymane Diabaté, Représentant de l'UNICEF en Centrafrique. Voir « Centrafrique : toujours plus d'enfants soldats dans les milices rebelles et gouvernementales », *Le Monde*, 4 Janvier 2013.

16. UNESCO, *La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011, résumé, UNESCO, 2011, p. 22.

17. Ceci du fait du désœuvrement et de la pauvreté.

18. Lire à ce sujet : Georges Berghazan et Xavier Zeebroek, *Armes légères à l'Est du Congo, Enquête sur la perception de l'insécurité*, Les livres du GRIP, Bruxelles, p. 37-65.

La Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) continue d'ailleurs de recevoir des rapports inquiétants indiquant que des membres du M23 exigent des chefs locaux qu'ils identifient et leur rendent les « déserteurs ». Parmi ceux-ci figurent des enfants qui faisaient partie du groupe et qui auraient été recrutés par le M23 dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru. Ces enfants se sont échappés du groupe rebelle lors d'affrontements entre les factions de Bosco Ntaganda et de Sultani Makenga¹⁹, en février 2013. Craignant d'être repris par les rebelles, 17 enfants auraient fui la région tandis que jusqu'en juin 2013, les 53 autres demeuraient cachés²⁰.

Le 10 juin 2013, la MONUSCO a tenu à Kinshasa une réunion dont l'objet était la situation des enfants victimes des conflits armés dans le pays. Au cours de cette réunion, Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC, a condamné le recrutement et l'utilisation d'enfants et toutes autres violations des droits de l'enfant commises par le M23 et les autres groupes armés. Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a demandé au M23 et autres groupes armés de cesser immédiatement leurs abus, rappelant « à leurs commandants qu'ils seront personnellement responsables des violations commises contre les enfants, y compris le recrutement, le recrutement ou l'utilisation d'enfants dans leurs rangs »²¹.

3. Les bons points du Népal et du Sri Lanka

Si l'on peut déplorer l'entrée de la Syrie et du Mali dans la liste des pays dont les groupes armés utilisent les enfants dans les combats, il convient aussi de souligner les progrès notables réalisés par certains États, récemment rayés de la « Liste de la honte ». Tel est le cas du Népal et du Sri Lanka, tous les groupes armés de ces pays ayant été radiés en 2012 de la liste onusienne des groupes armés utilisant des enfants soldats.

3.1. Sri Lanka

Trois ans après la fin d'une guerre civile qui a duré plus de trois décennies, la situation sécuritaire s'est stabilisée au Sri Lanka. Depuis lors, le pays a accompli avec succès le programme conçu par le Conseil de sécurité pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation des enfants comme soldats. Selon le rapport S/2013/245, les efforts du Sri Lanka dans l'amélioration sanitaire, l'éducation et la recherche d'enfants disparus sont louables. L'on peut ainsi y noter que depuis cinq ans environ, trois centres de réhabilitation sont opérationnels pour fournir une éducation, des soins et un soutien psychologique aux enfants qui ont été associés à la guerre civile. Depuis 2010, 594 enfants âgés entre 12 et 18 ans, dont 230 filles, ont suivi ce programme et ont pu retourner dans leurs familles.

19. Bosco Ntaganda et Sultani Makenga sont des chefs de guerre de l'est de la RDC, accusés d'avoir recruté des enfants au sein du M23.

20. Pour plus de précision, voir Amadou Maïga, MONUSCO, Communiqués de presse, Réunion de la MONUSCO sur la situation des enfants victimes des conflits armés, <http://www.monusco.unmissions.org>

21. Leila Zerrougui, Ibid.

Si le rapport ne fait état d'aucun recrutement d'enfant par des groupes armés depuis octobre 2009, il signale néanmoins que 1 373 enfants sur les 6 905 embrigadés par les Tigres tamouls restent introuvables. C'est ce qui explique l'action des organisations non gouvernementales sri lankaises chargées de la protection des droits des enfants qui ont entrepris une enquête indépendante et ont recommandé au gouvernement de Colombo de poursuivre en justice les recruteurs d'enfants dans les groupes armés.

3.2. Népal

Dans le cas du Népal, l'on a noté des progrès considérables qui ont conduit à son retrait de la liste des États dont les groupes armés font subir des exactions aux enfants. D'après le rapport, les conflits impliquant des enfants sont en baisse significative dans le pays. Néanmoins, la vigilance à travers une surveillance stricte des comportements des groupes armés pourrait permettre de consolider les acquis.

4. Des conséquences sur les systèmes éducatifs

Le recrutement des enfants est considéré comme un crime contre l'humanité car l'instrumentalisation des enfants, parfois âgés de moins de huit ans, va à l'encontre des droits humains les plus élémentaires. L'école, cadre de socialisation, n'est plus épargnée par cette violence. Les salles de classe et les élèves sont constamment sur la ligne de front des conflits armés et en constituent parfois les victimes premières. L'impact de ces guerres sur la vie scolaire est triple : par peur d'être blessés, tués ou enlevés par des hommes armés, les élèves et les professeurs désertent les écoles, et les parents craignent d'y envoyer leurs enfants.

En Afghanistan par exemple, on a relevé en 2012, 167 attaques contre les écoles dont 49 % sont attribués aux groupes armés, notamment aux Talibans, 25 % aux forces pro-gouvernementales et 26 % à des auteurs non identifiés²². Ces groupes armés ont ciblé des écoles, notamment au moyen d'engins explosifs improvisés et d'attentats-suicides. Ils ont enlevé et tué des enseignants, se sont livrés à des actes d'intimidation contre des enseignants et des élèves et ont forcé les responsables à fermer les écoles. Toujours en 2012, les Talibans ont indiqué dans une lettre qu'ils étaient opposés à la scolarisation des filles et ont proféré des menaces contre celles qui continueraient à fréquenter l'école. Pendant la période considérée, l'Équipe spéciale de pays²³ a confirmé 10 cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires, dont 3 par des groupes armés et 7 par des forces pro-gouvernementales²⁴.

Au Mali, depuis 2012, les conséquences de la guerre sont assez importantes sur les infrastructures éducatives telles que les écoles. Plus de 115 établissements ont été pillés, détruits, bombardés ou occupés et utilisés comme base militaire pendant la guerre²⁵, surtout dans la région du Nord.

22. Rapport S/2013/245, §31.

23. « L'Équipe spéciale de pays » est une unité mise en place par l'ONU et le gouvernement afghan à travers « le plan d'action pays » en vue d'aider à l'endigement du phénomène des enfants soldats dans le pays. Voir Rapport S/2013/245, §31.

24. Ibid.

25. Patrick Oswald, « Les victimes innocentes du conflit malien », *L'observateur*, n°241, 14 juin 2013.



Écolières centrafricaines (Crédit : Pierre Holtz/UNICEF)

Bien plus, la peur de se faire enlever par les hommes armés et les dégâts causés aux bâtiments scolaires ont entraîné une forte baisse de la fréquentation, au point que, en février 2013, 86 % des élèves qui se trouvaient dans le Nord étaient privés d'accès à l'éducation²⁶. Dans d'autres pays africains, à l'instar de la RCA et de la RDC, les victimes de l'acharnement des groupes armés contre les infrastructures de l'éducation se comptent aussi par milliers²⁷.

Ailleurs, dans les territoires palestiniens occupés et notamment à Gaza, les attaques répétées de l'armée israélienne entre 2008 et 2009 ont endommagé plus de 280 écoles.²⁸

5. Des recommandations pour la consolidation des acquis

Du point de vue des avancées dans le respect du droit des enfants par les belligérants ou par les composantes armées, de nombreuses concertations entre experts des Nations unies et ceux des organisations régionales telle que l'Union africaine ont abouti depuis 2011 à des propositions plus ou moins concrètes. Ces propositions passent par l'appui au renforcement des mécanismes nationaux et régionaux de responsabilisation ; la prise en compte de la question de la protection de l'enfance dans les différents processus de paix ; en plus de l'établissement d'un certain nombre de liens entre la vision des Nations unies en matière de droits de l'homme et les dispositifs juridiques ou réglementaires relatifs au sort des enfants en temps de conflit²⁹ armé. Toutes ces propositions découlent de la mise en œuvre de la Résolution 1998 (2011) qui a favorisé la création d'un cadre de travail entre le Conseil de sécurité, les structures de protection de l'enfance à l'ONU et la société civile mondiale agissant en faveur de la cause des enfants. Cette synergie a débouché sur des pressions politiques de plus en plus renforcées exercées par l'ONU sur les groupes armés qui emploient les enfants ; le renforcement des sanctions à travers une redéfinition typologique ou catégorielle ; sans oublier la coopération entre la Cour pénale internationale (CPI) et le Conseil de sécurité. Cela permet à ces institutions de se saisir assez rapidement des cas de violation des droits des enfants pour ainsi apporter des solutions dans l'urgence.

En 2012, un certain nombre d'avancées significatives sur le plan de la justice ont été enregistrées en Afrique. C'est le cas notamment des verdicts prononcés en 2012 par les juridictions internationales contre certains chefs de guerre, tels Thomas Lubanga de la RDC et Charles Taylor du Libéria. À cela s'ajoute le transfert à la CPI de Bosco Ntaganda le 22 mars 2013, accusé notamment d'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans en Ituri (RDC) en 2002 et 2003.

26. Rapport S/2013/245, §97.

27. Ibid., §35-66.

28. Ibid., §108-120.

29. Eric Wilson Fofack, "L'impact des conflits armés sur les enfants en 2012", www.operationspaix.net/Dossier, site du Réseau francophone de recherches sur les Opérations de Paix (ROP) ; Université de Montréal-Canada, 2012.

Cependant, la situation reste préoccupante sur le continent africain, au regard des cas d'enfants soldats retrouvés dans les champs de bataille, combattant aux côtés des adultes au Mali³⁰ et dans d'autres pays. Aussi, les procès, les enquêtes et les poursuites contre les auteurs de violations graves des droits des enfants doivent continuer afin que ces derniers n'oublient jamais que « *le recrutement d'enfants est un crime de guerre et que les auteurs de violations contre les enfants doivent en répondre* »³¹.

Pour cela, un appui de l'ONU aux gouvernements en vue du renforcement de leurs capacités en matière de responsabilité pénale est nécessaire. La prise en compte du sort des civils, et principalement des enfants, dans les accords de paix en vue de faciliter leur libération, leur démobilisation et leur réinsertion sociale à l'instar des cas sri lankais et népalais est un réel motif d'espoir. Une collaboration doublée d'une coopération entre l'ONU et les organismes régionaux ou sous-régionaux paraît donc salubre.

En effet, elle permettrait à ces derniers, impliqués dans la médiation des conflits ou des opérations de maintien de la paix, d'élaborer des procédures de prise en charge des enfants démobilisés comme c'est le cas en Somalie. Le renforcement des capacités de l'Union africaine et l'élaboration des mesures politiques sur les enfants et les conflits armés est également à encourager, au même titre que l'action des ONG et des organismes techniques de l'ONU.

Au Mali, par exemple, depuis le départ des jihadistes du Nord, on note un retour progressif des élèves déplacés ou réfugiés vers les écoles. Compte tenu des menaces de famine dans la région, le PAM, l'UNICEF et la FAO ont conjointement pris des mesures d'urgence pour faciliter ce retour. Ces mesures passent, par exemple, par la création de cantines scolaires pour de nombreux élèves des régions de Tombouctou, Kidal et Gao. Il faudrait également penser à leurs parents à travers la mise en œuvre de projets d'aide aux agriculteurs et aux artisans pour les rendre plus autonomes. Ceci éviterait à certains parents la tentation de laisser enrôler leurs enfants contre rémunération comme cela a souvent été le cas³².

Conclusion

En fin de compte, il convient de relever que le phénomène des enfants soldats et davantage encore celui des enfants victimes des conflits armés reste préoccupant partout dans le monde. Les nouvelles méthodes de combat constituent, de par leur caractère asymétrique, des défis d'une autre envergure pour les institutions dont la mission est d'assurer la paix en apportant l'espoir aux peuples meurtris par la guerre. Aussi, les gouvernements ont la responsabilité de faire preuve de plus de détermination dans la lutte contre la culture d'impunité qui a toujours entouré les attaques dirigées contre les civils, et plus particulièrement les enfants, les écoles et les hôpitaux.

Les conséquences à long terme de leur enrôlement à un âge précoce sont multiples pour les enfants soldats démobilisés : peurs, séquelles émotives, dépressions, comportements suicidaires, culpabilité, irritabilité, voire même comportements de vengeance. L'autre conséquence est que nombre d'entre eux n'auront jamais le parcours scolaire auquel ils avaient droit. Les programmes de reconstruction post-conflit doivent donc mettre un accent particulier sur l'éducation.

30. Hélène Sallon, « Les enfants-soldats en première ligne de la guerre au Mali », 2013.

31. Voir rapport S/2013/245, §14.

32. François Rihouay, « Ces enfants manipulés au nom du Jihad », consulté le 10 juillet 2013.

Seulement, il faut déplorer le manque de coopération de certains gouvernements et groupes armés qui éprouvent des difficultés à mettre un terme aux violations des droits des enfants. Aussi, les plans d'actions signés entre l'ONU et certains pays connaissent des limites dans leur application, hypothéquant ainsi l'atteinte des objectifs dans la protection des droits des enfants en période de conflit armé.

Malgré tout, les cas népalais et sri lankais cités dans le rapport onusien en 2013 sont la preuve qu'avec plus de volonté, d'engagement et de moyens, le phénomène des enfants soldats en général peut être significativement réduit.

* * *

Bibliographie

- « Centrafrique : toujours plus d'enfants soldats dans les milices rebelles et gouvernementales », *Le Monde*, 4 janvier 2013.
- François Rihouay, « Ces enfants manipulés au nom du Jihad », <http://www.ouestfrance.fr>
- Georges Berghezan et Xavier Zeebroek, *Armes légères à l'Est du Congo, Enquête sur la perception de l'insécurité*, Les livres du GRIP, Bruxelles, juin 2011.
- Hélène Sallon, « Les enfants-soldats en première ligne de la guerre au Mali », *Le Monde*, 23 janvier 2013.
- Site officiel de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), <http://www.monusco.unmissions.org>,
- Michel Wéry et Bernard Adam, *Armes légères, destruction massive*, GRIP-Editions complexes, Bruxelles, 2004.
- Patrick Oswald, « Les victimes innocentes du conflit malien », *L'observateur*, n°241/125, 14 juin 2013.
- Rapport S/2013/245 du Secrétaire général des Nations unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé, 15 mai 2013.
- UNESCO, *La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011, résumé, UNESCO, 2011.

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

***Eric Wilson Fofack** Ph.D, chercheur associé au GRIP, est enseignant chercheur en histoire des relations internationales ; membre-expert du ROP (Réseau francophone de recherches sur les Opérations de paix) à l'Université de Montréal-Canada. Il enseigne au Middlebury University, State of Vermont-USA (Cameroon program) et à l'Université évangélique du Cameroun. Il est l'auteur de plus d'une dizaine de publications dans le domaine du maintien de la paix, des crises et conflits en Afrique, des enfants soldats et de l'Histoire du Cameroun.*

Le **Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >